

Salle des Ados

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES ADOS

- * Ne pas emprunter le matériel sans autorisation,
- * La possession et la consommation d'alcool ne sont pas autorisées,
- * Respecter la propreté du local,
- * Toute violence physique ou verbale ne sera pas tolérée,
- * Il n'est pas autorisé de fumer ou de consommer des substances illicites,
- * Tous objets roulants (skate, rollers, scooter, vtt etc.) ne sont pas autorisés dans les locaux,
- * L'accès au local n'est autorisé qu'aux personnes inscrites à la salle,
- * La possession d'objets dangereux (couteaux, cutter, bombe lacrymogène, etc ...) ne sont pas autorisés.

Toute dégradation du matériel sera sanctionnée soit par paiement de la casse occasionnée, soit par l'exclusion du foyer selon la gravité.

En aucun cas l'animatrice ne sera responsable des ados à l'extérieur (sauf cas particuliers, comme les sorties, les séjours et les activités...).

HORAIRES

Le mercredi : de 14 h à 18 h 30

Vacances scolaires : suivant planning



TEL du responsable, urgence et sorties : 06 24 71 91 84

TEL de la salle : **04 94 56 53 48**

A fournir

- ☞ 1 photo d identité,
- ☞ Le dossier complet, rempli et signé,
- ☞ Une photocopie du carnet de vaccination,
- ☞ Une photocopie de l'assurance,
- ☞ Pour les parents divorcés ou séparés, une photocopie du jugement.

La responsable,
Virgine Cauvet